

Description des travaux de vérification des compteurs

PV FICHE CONSTAT N° 15/4

Au cours du contrôle effectué sur le réseau de distribution électrique de la ville de Dakar,
le 14/04/2025, par l'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL à des fins de vérifications annuelles
par échantillonnage de la conformité des mesures d'énergie des compteurs de la SENELEC.

Il a été constaté sur :

- Le compteur Numéro : 14268541886
- Marque : Hexing
- Type : HXP100 DI
- Constante d'impulsion : 1000 Imp / kWh
- Rapport TC : /Rapport TP :
- Classe : 1 Année : 2016
- Calibre: 230V 5(30)A Fréquence: 50 Hz
- Indexes : k1 k2 (k1+k2) Pmax

Installé et utilisé par Mr Alassane Mbengue

à l'adresse Villa n° 295 Avenue 2, Yoff, Dakar

CONSTATS EXTERNES :

A1 - plombs

- Fils plomb coupé (s)
Fils inexistants

A2 – Scellés du boitier

- Nr. scellés du boitier
Plombs falsifiés
Autres plombs

A3 - Capots

- dévissé
ouvert
cassé
percé

A4 – Ecran LCD

- cassé
eteint

A5 - Raccordements

- Bouclage du compteur
Bouclage des TC
Isolation des TP

CONSTATS INTERNES :

- B1 – Circuit du compteur
Carte Mère manipulé

COMMENTAIRES :

Ont approuvé les constats et signé la présente fiche de constat les personnes ci-après :

ENERGIE EXPRESS

SENELEC

1708195

CLIENT

Protocole d'étalonnage des compteurs de la SENELEC

PROCES VERBAL DE VERIFICATION DE COMPTEUR D'ELECTRICITE

Le 14/04/2025 à Dakar

L'entreprise ENERGIE EXPRESS SARL a procédé à la vérification du compteurs N°
14268541886 Appartenant à la SENELEC et posé pour le client :

- Prénoms et noms : Massane Mbengue
- Raison Social :
- Adresse : Villa n°235 Apecy 2, Yoff, Dakar
- Type de compteur :
- Compte de contrat : 23010721027

Où nous avons constaté ce qui suit, (voir en Annexe la fiche de constat)
N° 1514 du 14/04/2025

Au regard des constatations contenus dans la fiche précitée nous déclarons le compteur ci-après :

- CONFORME
 NON CONFORME

Après lecture, les personnes ci-après ont accepté de signer le présent procès-verbal.

ENERGIE EXPRESS



SENELEC


Mo 8136
Senelec

LE CLIENT

